

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DÉPÔT D'ŒUVRES D'ART ET DE MISE A DISPOSITION DE FICHIERS NUMERISES

Entre la Ville de Rouen, représentée par son Maire, M. Yvon Robert, ci-après désignée "le déposant",

d'une part,

Et la Métropole Rouen Normandie, représentée par son Président, M. Frédéric Sanchez, ci-après désignée "le dépositaire",

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

I - EXPOSE

La Ville a été sollicitée, dans la perspective de l'ouverture de l'Historial Jeanne d'Arc, par la Métropole Rouen Normandie, pour le dépôt d'œuvres du fonds Camille VALLERY-RADOT ainsi que pour la fourniture d'un certain nombre de numérisations appartenant aux collections patrimoniales des bibliothèques de ROUEN.

La signature d'une convention a été autorisée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre dernier.

La Métropole souhaite que les Bibliothèques puissent poursuivre leur collaboration par la mise à disposition de nouvelles pièces de leurs collections. D'autre part certaines pièces initialement confiées ne trouvant pas place à l'Historial Jeanne d'Arc, la Métropole souhaite les restituer aux bibliothèques.

II – AVENANT

Le déposant déclare, par la présente, remettre au dépositaire les œuvres suivantes :
- voir liste en annexe 1

Le dépositaire déclare, par la présente, restituer au déposant les œuvres suivantes objet de la convention du 15 avril 2015 :
- voir liste en annexe 2

Le présent avenant entre en application après signature par les parties et notification par la Ville à la Métropole.

Toutes les autres clauses de la convention du 15 avril 2015 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n°1.

Fait à Rouen
Le

Fait à
Le

Pour le Maire et par délégation

Le Président de la Métropole Rouen
Normandie

Christine ARGELES
Adjointe au Maire chargée de la Culture

Frédéric SANCHEZ